

*Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

Le directeur du cabinet

Paris, le

9 - DEC. 2016

Madame la Secrétaire Générale,

Par courrier en date du 21 novembre 2016, vous avez bien voulu attirer mon attention sur l'adhésion au RIFSEEP des personnels ingénieurs des universités et des organismes de recherche et personnels des bibliothèques.

Le RIFSEEP s'inscrit dans un processus de simplification et d'harmonisation des régimes indemnitaires initié par le ministère de la fonction publique. L'adhésion des différents corps du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'est déroulée en plusieurs étapes : filière administrative (1er septembre 2015), médecins et médecins de l'éducation nationale-conseillers techniques (1er décembre 2015), filière sociale - CTSS et ASS (1er janvier 2016) et infirmiers scolaires (1er septembre 2016).

Comme il l'a été annoncé lors de la réunion conclusive de l'agenda social de l'enseignement supérieur et de la recherche le 6 juillet 2016, l'adhésion au RIFSEEP des agents des filières ITA et ITRF est prévue au plus tard au 1er septembre 2017. Ainsi, conformément à cette annonce, cette date limite d'adhésion au RIFSEEP prévue dans le prochain décret soumis au CSFPE permet de poursuivre la concertation avec les employeurs des EPSCP et EPST et les représentants des personnels ITRF et ITA, notamment sur de nouvelles bases financières.

Alors que lors des concertations conduite au 1^{er} semestre 2016, un décalage a été constaté en gestion entre le montant moyen indemnitaire des corps ITA et le montant moyen indemnitaire des corps ITRF, cette adhésion est pour le ministère indissociable d'une logique de convergence des rémunérations indemnitaires. Afin d'amorcer cette convergence dans des proportions significatives, des moyens ont été prévus en loi de finances pour 2017.

Mme Catherine NAVE-BEKHTI
Secrétaire général du SGEN CFDT
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19

Le ministère est actuellement en cours de discussions avec ses partenaires ministériels sur les niveaux des barèmes indemnitaires réglementaires des filières ITA et ITRF, et demeure dans l'attente d'un arbitrage interministériel pour poursuivre le dialogue social et caler les calendriers d'adhésion.

Je tiens à vous assurer de l'engagement du ministère pour réunir les conditions nécessaires à la mise en œuvre concrète de cette adhésion dans les meilleurs délais, pour une date d'effet effective au plus tard le 1er septembre 2017.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire Générale, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien cordialement,



Olivier NOBLECOURT